

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 16 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **mardi 16 janvier à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 janvier 2024

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 9 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absent : TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation** du procès-verbal du conseil municipal du mardi 14 novembre 2023

- **Délibérations** :

Délibération 2024_01 : Transfert de l'école de musique de Gourdon à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane

Délibération 2024_02 : Motion desserte ferroviaire

- **Informations Générales** :

Service « Archives » du centre de gestion – Entretien des lacs de bord (grenouilles) – Terrain de pétanque – Prix concession cimetière – Service Atchoum – Toiture de la mairie – Compostage des biodéchets – Souscription restauration du mobilier des églises –

- **Questions Diverses** :

La séance est ouverte à 18h40

Avant de débiter la séance du conseil municipal, une minute de silence est observée en mémoire d'Alain ESCAPOULADE conseiller municipal ayant beaucoup œuvré pour la commune.

Le quorum est atteint (9 présents) – 1 absent
Jocelyne Foucher est élue secrétaire de séance

Approbation du compte rendu précédent

Le procès-verbal de la séance du mardi 14 novembre 2023, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Délibérations :

1. Délibération 2024_01 : Transfert de l'école de musique de Gourdon à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane

L'école de musique de Gourdon, gérée par la commune de Gourdon, a un rayonnement sur tout le territoire de la CCQB et au-delà.

Afin de répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes d'Occitanie, la commune de Gourdon propose de transférer à l'intercommunalité l'école de musique. Ce qui permettrait l'harmonisation des tarifs pour tous les habitants de la CCQB et ce transfert n'aura pas de conséquences financières pour la communauté de communes.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le transfert de l'école de musique de Gourdon à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ;
- De valider la modification du bloc des compétences facultatives des statuts de la Communauté de communes Quercy-Bouriane par adjonction à la compétence culture de la mention « Enseignement musical et gestion de l'école de musique de Gourdon »
- De solliciter le transfert effectif de la compétence à compter du 1er septembre 2024 pour prendre en compte le fait que l'exercice des missions de l'école de musique est organisé selon le cycle de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les points cités ci-dessus.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

2. Délibération 2024_02 : Motion desserte ferroviaire

Les élus du département du Lot ont adopté, à l'unanimité, une motion relative à la desserte ferroviaire du territoire afin de demander une « *ristourne fiscale spécifique aux entreprises et aux ménages du Lot au motif d'absence de desserte ferroviaire nationale* ».

Différents motifs sont exposés comme, les temps de trajet qui ne cessent de se rallonger, la suppression des trains de nuit...

L'amendement proposé par le conseil départemental est le suivant :

Article premier : « **Les ménages et entreprises du Lot bénéficient, à compter du premier janvier 2024, d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt modulés en fonction du nombre de trains Intercités ou du nombre de trains de nuit desservants les gares de Souillac, Gourdon, Cahors et Figeac** ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de signer la motion ferroviaire du département du Lot.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Informations générales :

1. Service « Archives » du Centre de Gestion

Un diagnostic des archives de la mairie a été réalisé par le service « archives » du centre de gestion, avec un devis établi de 2 100€ pour 7 jours maximum de travail.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour faire intervenir le service « Archives ».

2. Entretien des lacs de bord (grenouilles)

Le lac de bord est en mauvais état, l'étang (réserve incendie) à côté est en meilleur état. Deux techniciennes de la police de l'eau sont intervenues pour voir ce qui peut être fait pour l'entretien des lacs et la prolifération des grenouilles.

Les grenouilles sont une espèce protégée et il est donc **interdit** de les déplacer ou de perturber leur milieu d'habitat (interdiction de mettre des filets).

Pour l'entretien de l'étang de bord, 2 solutions sont possibles :

- faire remonter le niveau d'eau => réimperméabilisation de l'étang
- diminuer la prolifération des lentilles d'eau => les sortir avec un filet

Une subvention peut être demandée à l'agence de l'eau car c'est un projet qui touche à la biodiversité.

Il n'est pas possible de combler le lac de bord car ça poserait un problème pour l'étang du bas.

3. Terrain de pétanque

Monsieur Montalègre est passé en mairie afin de faire un point sur le terrain de pétanque, les joueurs respectent bien les accords (jouent sur la partie du haut), cependant le bruit reste le même.

Il souhaite que la commune fasse un mur anti-bruit sur la moitié du terrain et à la charge pour moitié à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que le mur anti-bruit végétalisé doit être sur le bord du terrain et non au milieu, et qu'il reste à la charge complète de Monsieur et Madame Montalègre.

4. Prix concession cimetière

Une dame du Vigan a demandé une concession au cimetière de Bel Arbre. Il reste 7 places dans le cimetière de Bel Arbre (dont des places sont déjà réservées). Du fait du peu de place dans le cimetière de Bel Arbre, le conseil propose le cimetière neuf de Souillaguet.

5. Service Atchoum

Un nouveau service sur la communauté de communes, le service Atchoum qui propose 2 services : un service de covoiturage et un service solidaire (chauffeur volontaire).

6. Toiture de la mairie

Le plafond de la salle des archives est tombé suite à une fuite d'eau. Une réparation d'urgence des fuites

autour de la cheminée a été réalisée.
La toiture de la mairie est à refaire, un devis a été demandé.

7. Compostage des biodéchets

Obligation depuis le 1^{er} janvier 2024.

Un composteur collectif va être mis en place (3 bacs vont être déposés : 1 bac de dépôt, 1 bac de maturation et 1 bac de broyat)

8. Souscription restauration du mobilier des églises

Restauration du mobilier des églises, Joël MALGOUYARD a aidé à faire le dossier pour la souscription à la fondation du patrimoine.

Le dossier a été transmis à la fondation du patrimoine.

La souscription va être lancée pour 18 mois, son lancement officiel sera le 28 janvier 2024.

9. Réparation des tondeuses

Réparation du tracteur tondeuse chez Rural Master.

La tondeuse ne peut être réparée car les réparations coûtent trop chères, le conseil donne son accord pour acheter une nouvelle tondeuse plus petite afin de pouvoir entretenir le cimetière.

Questions diverses :

1. Le marché est suspendu pendant l'hiver. Pour la reprise du marché, la ferme du ruisseau souhaite s'associer à de nouveaux commerçants et déplacer le marché le vendredi soir devant la salle des fêtes.
2. Salon du livre se tiendra le dimanche 22 septembre, et remettra 2 prix littéraires : le prix de la francophonie et le prix du terroir.
3. L'association culturelle Arcuby va mettre en place différentes animations afin de récolter des fonds pour la restauration du mobilier des églises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 21 Mars

A 18h30

LE MAIRE
Michel COMBES



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Jocelyne FOUCHER

